



## **PROCES - VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS CONTENANT LES OFFRES LA DEMANDE DES FACTURES PRO-FORMA**

Ouverture des plis contenant les offres du 08 mai 2015 relatif au  
« **Marché d 'acquisition des imperméables pour la Direction Générale des Recettes de Kinshasa** ».

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de mai, la présente ouverture des plis concerne l'objet suivant :  
« Acquisition des imperméables pour la Direction Générale des Recettes de Kinshasa ».DC002/F/DGRK/2015

**DESIGNATION DU PROJET « Acquisition des imperméables... »**

**PRESTATION DU PROJET : « Acquisition des imperméables... »**

**MODE DE PASSATION :** Comparaison de factures pro-forma. (CFP) d'au moins trois fournisseurs

**DATE DE PUBLICATION :** 30 avril 2015

**Date limite fixée pour la remise des plis :** 25 avril 2015.

### **1. Réception des plis : 25 avril 2015**

La demande des facture pro- forma ci - avant pour le marché acquisition des imperméables pour la Direction Générale des Recettes de Kinshasa

Au 22 avril 2015.

Le Président de la Commission de Passation des Marchés en présence de 4 candidats après examen des plis et du registre spécial comportant la date de leur réception a décidé :

- a) De rejeter (néant) plis arrivés après la date et heure limites,
- b) De retenir (4) plis conformes dans les délais.

### 1. Ouverture des dossiers retenus :

La Commission de Passation des Marchés a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres et a examiné le contenu des dossiers en vue de déterminer s'ils étaient conformes aux spécifications de la demande des factures pro-forma.

Le résultat de cet examen est consigné dans le tableau ci-après :

DEMANDE DES FACTURES PRO-FORMA POUR LA MARCHE D'ACQUISITION DES IMPERMEABLES					
Conformité des dossiers des candidats retenus					
Pli n°	Nom ou raison sociale du candidat	Montant de chaque offre et de chaque variante	Montant des rabais proposés/modalités de paiement	Garantie d'offre	observations
01	PIKAM SERVICES	10.488.800	70% à la commande 30% à la livraison	Néant	- Prix élevé et ; avances sollicitées non autorisées
02	MAISON NGUYA MULONDO	14.609400	80% à la commande 20% à la livraison	Néant	Prix élevé et avances non autorisées
03	MAISON WILMA	10.488.800	70% à la commande 30% à la livraison	Néant	Prix élevé et avances non autorisées
04	ETS.BOTEKOL - MULTI6SERVICES	8.194.375	100% à la livraison	Néant	Le moins disant

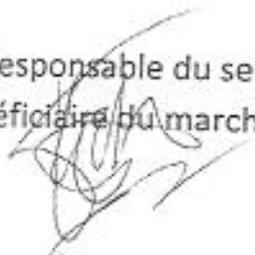
Soit :

- 04(nombre dossiers conformes)
- 00(nombre dossiers non conformes)

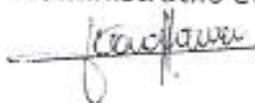
Fait et clos à la salle des réunions de la Direction Générale des Recettes de Kinshasa ; Immeuble itimbiri 4<sup>ème</sup> niveau face BCDC Blvd du 30 juin, Commune de la Gombe, à Kinshasa le 8mai à 10 heures

Le Président de la Commission

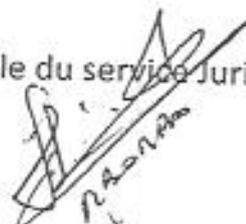
Le Responsable du service  
Bénéficiaire du marché



Le Responsable des services  
Administratifs et Financiers



le Responsable du service Juridique



Expert représentant du  
Secrétaire Permanent

